

# CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

## Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17  
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Séance du 10 avril 2017**

Date de Convocation du Conseil Municipal : 04/04/2017

### **Présents**

M. MARQUIER Serge, M. SCAPIN Michel, Mme DEJEAN Jacqueline, Mme BAURES Evelyne, M. BELLARD Jean-François, M. LETULLE Frédéric, Mme MARTY Martine.

**Excusés** : M. AUBEL Laurent, M. COQUARD Thierry et M. SAISSET Guy-Joël

**Secrétaire** : Madame BAURES Evelyne

### **2017 - 5/1 : Approbation du compte de gestion 2016.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2017- 5/2 : Vote du compte administratif 2016.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DEJEAN Jacqueline délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur MARQUIER Serge, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice		19 403.74		157 103.53		
	74 710.44	148 018.45	166 747.35	102 018.91		
TOTAUX	74 710.44	167 422.19	166 747.35	259 122.44		185 086.84
Résultat de clôture		92 711.75		92 375.09		185 086.84
Restes à réaliser	-	-	104 500.00	-	-	
TOTAUX CUMULES		92 711.75	104 500.00	92 375.09		
RESULTATS DEFINITIFS						185 086.84

- 2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2017- 5/3 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Releveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de : **92 711.75 €**  
Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2016			
	- Prévu	- Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	523 579.39 €	166 747.35 €	- €
RECETTES	523 579.39 €	102 018.91 €	- €
REPORT INVEST 2015		157 103.53 €	
RESULTAT CUMULE		92 375.09 €	104 500.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT			12 124.91 €

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2017	
A) <u>EXCEDENT</u> - Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068). Solde disponible :	60 000.00 €
- Affectation à l'exercice reporté (C.002 Recettes).....	32 711.75 €
B) <u>DEFICIT</u> - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0.00

## **2017- 5/4 : Vote du budget primitif 2017 et vote des 3 taux des taxes directes locales.**

Après avoir délibéré sur l'ensemble des chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2017 dont la balance s'établit comme suit :

- SECTION	- DEPENSES	- RECETTES
FONCTIONNEMENT	174 332.75 €	174 332.75 €
INVESTISSEMENT	518 579.39 €	518 579.39 €
TOTAL	692 912.14 €	692 912.14 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les taux des 3 taxes directes locales pour l'exercice 2017 :

- Taxe d'habitation :	10.56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	10.86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	71.38 %

## **2017- 5/5 : Approbation des nouveaux statuts du SPEHA.**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Service Public de l'Eau Hers Ariège du 24 janvier 2017 relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe.

Il indique que chaque commune membre doit se prononcer sur cette modification des statuts.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération du SPEHA et les statuts correspondants.

## **Questions diverses :**

Permanence pour les élections